

# LA SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE (SIL)

élue  
référente 

**Béatrice MARTIN**

Conseillère Déléguée aux  
Dossiers Touristiques

*La Communauté de Communes du Pays de Falaise (CCPF) s'engage dans la préservation de la qualité du cadre de vie de ses habitants. Elle a aussi pour mission le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement sur son territoire.*

## SIGNALER LES PRESTATAIRES TOURISTIQUES

A l'exception des activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales, des activités culturelles et des monuments historiques, la législation interdit, depuis le 13 juillet 2015, la présence de préenseignes dérogatoires hors-agglomérations et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.

Pour pallier l'interdiction des préenseignes dérogatoires et ne pas léser certaines activités, **il est possible et réglementaire de signaler sur le domaine public routier les prestataires touristiques et commerçants locaux par le biais d'une signalétique d'information locale (SIL).**

**La SIL a avant tout pour but de guider les usagers de la route vers des activités, services et équipements.** Mais elle a aussi pour objectif d'homogénéiser la signalétique et de lutter contre les implantations anarchiques de micro-signalisation ou de signalétique. Ces pratiques ont un impact environnemental en termes de pollution visuelle.



## Avec le concours technique et financier de la CCPF, la commune de Pont-d'Ouille a élaboré un plan de jalonnement de SIL.

Le type de mobilier et les codes couleurs ont été choisis en s'appuyant sur les préconisations de la charte SIL du département du Calvados. Les différentes étapes du projet se sont déroulées en concertation avec l'Agence Routière Départementale de Falaise. La société « Kangourou », implantée sur le parc d'Activités Expansia, s'est chargée de la fourniture et de la pose. La commune devient ainsi un très bel exemple de réalisation de signalisation et de promotion de ses activités. La démarche s'est étendue aux abords de Pont-d'Ouille avec le jalonnement sur le réseau départemental et dans la commune du Mesnil-Villement du Parc Orne Aventure géré par l'association Pont d'Ouille Loisirs et du nouveau complexe d'hébergements Kot'Aventure.



CONTACT PRESSE

Service Communication

Communauté de Communes du Pays de Falaise  
Tél : 02.31.90.42.18 - communication@paysdefalaise.fr



# LA SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE (SIL)

élue  
référente 

**Béatrice MARTIN**  
Conseillère Déléguée aux  
Dossiers Touristiques

*La Communauté de Communes du Pays de Falaise (CCPF) s'engage dans la préservation de la qualité du cadre de vie de ses habitants. Elle a aussi pour mission le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement sur son territoire.*

**Vous souhaitez améliorer la signalisation directionnelle vers votre établissement, le service promotion du territoire de la CCPF est à votre service pour vous conseiller, vous appuyer dans vos démarches avec les gestionnaires des routes.**

La CCPF finance (Dossiers instruits par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des crédits affectés par la CCPF) :

- > **Hors agglomération** : la pose et la fourniture du mât (le panneau est à la charge du demandeur)
- > **En agglomération** : la pose (les mâts ou bi-mâts à la charge de la commune, le panneau est à la charge du demandeur)

## POUR EN SAVOIR PLUS :

**Benoît JARIEL**

[bjariel@paysdefalaise.fr](mailto:bjariel@paysdefalaise.fr)

02 31 90 17 26



COMMUNIQUÉ DE PRESSE